



Rapport 2021 CM-AM DYNAMIQUE INTERNATIONAL Article 29 de la Loi Energie-Climat

Ce rapport répond aux dispositions
du Décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021
de l'article 29 de la Loi Energie-Climat

A. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris (6° du décret d'application de la Loi Climat)

1/ Stratégie d'alignement sur Accord de Paris

En accord avec le Crédit Mutuel Alliance Fédérale, Crédit Mutuel Asset Management est engagé dans la préservation de l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique et s'est fixé des engagements concrets pour aligner ses activités sur le respect de l'Accord de Paris visant à limiter l'augmentation des températures de 1,5 à 2°C d'ici 2100.

De ce fait, il applique des politiques sectorielles responsables en lien avec son engagement climatique. Par exemple dans le cadre de sa stratégie climat, il s'est notamment donné pour objectif de sortir totalement du charbon thermique à horizon 2030.

Par ailleurs, Crédit Mutuel Asset Management s'est donné comme objectif la réduction de 15 % de l'empreinte carbone de ses investissements sur la période 2018-2023. Cet objectif sera revu à la fin de cette période.

Cet objectif concerne, en termes de périmètre, l'ensemble de ses investissements directs. La mesure est effectuée sur les scopes 1+2 au 31/12/2021.

En application de ses ambitions, Crédit Mutuel Asset Management s'appuie sur les méthodologies externes et bases de données du fournisseur Trucost. Ce prestataire collecte les données environnementales de l'entreprise, y compris les mesures de divulgation sur les émissions de gaz à effet de serre (GES), l'utilisation de l'eau, les impacts de la pollution et l'élimination des déchets. Il recueille également des informations sur les activités commerciales des entreprises.

La source des données est multiple : rapports annuels, documents réglementaires déposés auprès des autorités de régulation, rapport RSE et intégrés, données publiées sur les sites de l'entreprise...

En l'absence de données, un modèle d'entrée-sortie étendu combine des données d'impact avec des données macroéconomiques quantitatives utilisant les flux de biens et de services. Ce modèle EEIO permet d'estimer les impacts sur les opérations d'une entreprise et sur l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement mondiale.

Ce modèle mesure les impacts environnementaux par million de dollars de revenus pour chacun des 464 activités commerciales identifiées dans le système et ceci afin d'anticiper les impacts les plus significatifs pour une entreprise en fonction de ses activités commerciales.

La prise en compte des scopes 1 et 2 n'entraîne pas de risque de double comptage.

2/ Description de la méthodologie interne

Crédit Mutuel Asset Management n'utilise pas de méthodologie interne.

3/ Résultats des indicateurs d'alignement climatique

Nous avons sélectionné l'empreinte carbone en valeur absolue totale comme Kpi de performance (en tonnes de CO₂). Le tableau ci-dessous donne le calcul de l'empreinte Carbone en scope 1+2 et en scope (D+FtiD), ainsi que les taux de couverture. Les calculs sont effectués sur la base des données Trucost. En terme de méthodologie, dans un souci de simplification de calcul de l'empreinte carbone par transposition des fonds de fonds, les

fonds sous-jacents dont le poids est inférieur à 1 % de l'actif net sont exclus du périmètre du calcul.

Empreintes carbone du portefeuille au 31/12/2021 sur la base des données carbonées de 2020 :			
<i>Emetteurs Privés</i>	Portefeuille	Benchmark	EEC
Empreinte Carbone (scope 1+2) tCO2/M€	48,658	73,076	0,33
Taux de couverture	85,49%	96,99%	
Empreinte Carbone (D+FTiD) tCO2/M€	81,108	101,291	0,20
Taux de couverture	85,49%	96,99%	
Actifs net en €	521 495 419,05 €	5 191 891,14 €	

83 % du fonds CM-AM Dynamique International a été transparisé (fonds <1 % non transparisé). Sur ces données, 85,5 % sont couvertes par notre base de données. Le fonds a une empreinte carbone au 31/12/2021 inférieure à celle de son benchmark.

4/ Utilisation de l'évaluation de l'alignement dans la stratégie d'investissement

Pour compléter les approches fondées sur les émissions de carbone principalement exprimées en valeur absolue (c'est à dire en tonne de CO2), les stratégies d'investissement s'appuient sur les mesures d'empreinte (par millions € investis), la réduction de la production et de la consommation de combustibles fossiles en conformité avec la politique sectorielle charbon définie au sein de Crédit Mutuel Asset Management et sur la recherche d'émetteurs apporteurs de solutions. Une base de données sur les émissions carbonées complétée d'une base de données ESG permet de travailler sur une approche top down et une approche bottom-up.

Sur la base de données Trucost qui n'intègrent pas encore le scope 3, essentiel pour bien intégrer toutes les dimensions d'alignement, les gestions ont équilibré les portefeuilles en veillant à ne pas accentuer les expositions aux sociétés à la plus grosse empreinte carbone sans pour autant s'écarter d'une trajectoire équilibrée qui comprend des acteurs industriels facilitateurs.

5/ Changements effectués dans le portefeuille en lien avec l'alignement climatique

Le fonds respecte les politiques d'exclusion sectorielle mises en place pour le charbon par Crédit Mutuel Asset Management.

Pour améliorer le bilan carbone du fonds, nous avons réduit significativement certaines positions sur des fonds dont l'empreinte carbone est élevée (majoritairement les fonds Value investis dans les secteurs de la Chimie de base, transports aériens et matières premières, automobile) et nos positions sur le secteur pétrolier (ETF Oill & Gaz).

6/ Actions de suivi

Nous avons mis en place un outil de calcul pour suivre et piloter notre empreinte carbone par M€ par rapport au benchmark et ainsi répondre au scénario du groupe Crédit Mutuel. Ainsi, sont identifiés les fonds les plus fortement carbonés et nous ajustons notre portefeuille en conséquence.

De plus, nous transparisons les fonds externes pour s'assurer qu'ils n'investissent pas dans des émetteurs présents dans la liste globale d'exclusion Charbon.

7/ Actualisation de l'évaluation

A minima l'évaluation se fait à un rythme annuel et les facteurs d'évolution s'inscriront lors de la révision du plan du groupe, soit fin 2023.

B. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité (7° du décret d'application de la Loi Climat)

1/ Description de la stratégie d'alignement

Biodiversité ou diversité biologique :

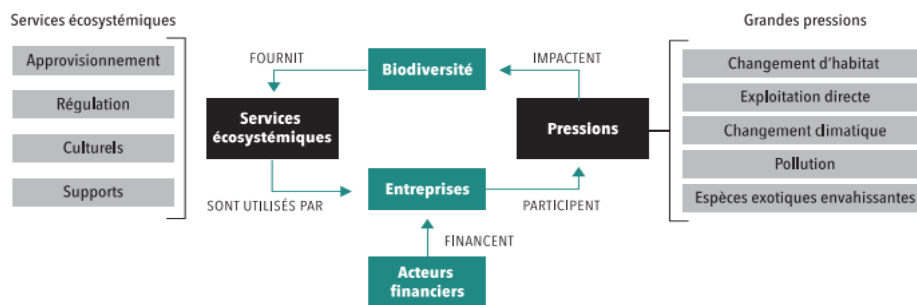
La biodiversité désigne l'ensemble des êtres vivants, ainsi que les écosystèmes dans lesquels ils vivent, et englobe les interactions des espèces entre elles et leurs milieux.



75 % de la surface terrestre est significativement altérée et le coût annuel résultant de la dégradation du fonctionnement des écosystèmes atteint 5 000 milliards de dollars.

Source : I-Care - Les trois échelles de la biodiversité

La difficulté est de capturer les impacts les plus matériels des entreprises par secteur et de leur chaîne de valeur sur les écosystèmes. L'historique des données est récent et de qualité faible. Les métriques sont plus simples pour calculer les conséquences du réchauffement climatique (GES) et de plus la biodiversité est un sujet transverse, local et volatile.



Source : I Care - Liens entre biodiversité et activités économiques

Le niveau de complexité par rapport à l’empreinte climat (température) est donc supérieur sur l’analyse et la mesure d’impacts (nombre d’espèces, diversité génétique, relation entre espèces au sein des écosystèmes...). **Et le vivant s’adaptant aux changements, il est difficile de faire des prédictions.**

In fine, il est plus coûteux de restaurer la biodiversité que de la conserver car il existe une mémoire même si le problème est résolu.

Réchauffement climatique et biodiversité intrinsèquement liés :

Nous rappellerons qu’il faut aborder le changement climatique et la préservation de la biodiversité ensemble ; en effet les 2 thématiques constituent un même combat selon les 2 organismes scientifiques que sont le GIEC et l’IPBES. Il convient d’analyser l’**impact de l’un sur l’autre y compris dans les solutions respectives car certaines peuvent nuire à l’une** (par exemple, la compensation carbone et la plantation d’arbres sur une monoculture plus fragile que les forêts existantes ou exploitation de métaux rares pour renouvelables sur la biodiversité...).

Notion de double matérialité :

La notion de double matérialité s’impose également dans la conception du cadre de reporting. Il s’agit d’évaluer à la fois :

- La contribution et l’impact de l’activité de l’entreprise, dans laquelle l’investissement a été réalisé, sur la biodiversité,
- La manière dont les enjeux de biodiversité peuvent impacter l’activité de cette entreprise, et si cela est lié au périmètre (secteur ou zone géographique).

Ainsi Crédit Mutuel Asset Management entend se conformer, pour l’ensemble de ses investissements concernés, à respecter les objectifs mondiaux primordiaux en matière de biodiversité pour 2050. Ceux-ci visent à ce que tous les écosystèmes de la planète soient restaurés, résilients et protégés de manière adéquate.

Ambitieux pour 2030, ces objectifs, conformes aux engagements pris par l’UE dans le cadre de sa stratégie en faveur de la biodiversité, doivent permettre la protection d’au

moins 30 % des terres et 30 % des mers à l'échelle mondiale et l'utilisation et la gestion durables des 70 % restants.

De même un partage juste et équitable des bénéfices de l'utilisation des ressources génétiques liées à la biodiversité et un principe d'égalité, fondé sur **une approche inclusive avec la participation de toutes les parties prenantes et des peuples autochtones, sont attendus.**

Enfin ces objectifs s'inscrivent dans le programme de la Commission Européenne de la restauration, la résilience et la protection adéquate de tous les écosystèmes de la planète d'ici à 2050.

Une participation active aux initiatives internationales comme Finance for Biodiversity Pledge ou encore Business for Nature ainsi que **l'adoption d'un modèle d'analyse et de mesure promouvant une méthodologie** de place transparente, permettant la prise en compte de toutes les classes d'actifs avec un taux de couverture le plus large possible et enfin un suivi de l'ensemble de la chaîne de valeur soit les scope 1, 2 et 3 doivent permettre à Crédit Mutuel Asset Management d'adresser l'alignement des investissements avec les objectifs biodiversité des COP.

La contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité

Gestionnaire d'actifs, Crédit Mutuel Asset Management entend jouer un rôle clé dans la lutte contre l'érosion de la biodiversité et le maintien du capital naturel.

Ainsi, il souhaite agir sur l'orientation des capitaux favorisant la protection de la biodiversité en gérant des fonds contribuant aux solutions pour des impacts positifs sur la biodiversité ou bien en intégrant des critères biodiversité dans la démarche de sélection de leurs investissements généralistes.

Ces démarches vont nécessiter la mobilisation d'outils d'analyse (1) encore en développement, à même d'intégrer des informations spécifiques sur le capital naturel, permettant de mieux identifier et suivre les impacts biodiversité des portefeuilles d'investissement. Enfin, le dialogue actionnarial (2), mis en place de long date au sein de l'entité de gestion, doit également rendre possible l'accompagnement des entreprises sur ce sujet.

1-Pour la partie analyse, et en accord avec ses attentes décrites précédemment, Crédit Mutuel Asset Management est en train de mettre en œuvre un outil de mesure BIA - GBS ou Biodiversity Impact Analytics - Global Biodiversity Score, permettant l'étude de la contribution des activités économiques aux pressions sur la biodiversité afin d'en déduire les impacts sur celle-ci.

La méthodologie du GBS se base sur le cadre de l'Analyse du Cycle de Vie (ACV), notamment en mobilisant EXIOBASE pour les liens entre les activités et les pressions, et GLOBIO pour les liens entre les pressions et les impacts. L'outil utilise également une approche hybride en intégrant des données réelles pour tirer parti des meilleures données disponibles à chaque étape de l'évaluation. Des données sur les achats ou liées à des pressions (changements d'affectation des sols, émissions de gaz à effet de serre) peuvent ainsi être utilisées pour affiner les évaluations. En l'absence de données précises, un calcul par défaut évalue les impacts à partir de données financières (chiffres d'affaires).

Cette approche devrait être mise en place au cours de l'exercice 2022 avec l'aide d'un fournisseur de données climatiques et de biodiversité.

Le GBS évalue les impacts en MSA.km2, la fraction de l'intégrité de la biodiversité perdue sur une surface donnée. Le MSA (Abondance moyenne des espèces, ou Mean Species Abundance) fonctionne comme un pourcentage de biodiversité « vierge » restante et peut caractériser soit un état, soit un impact.

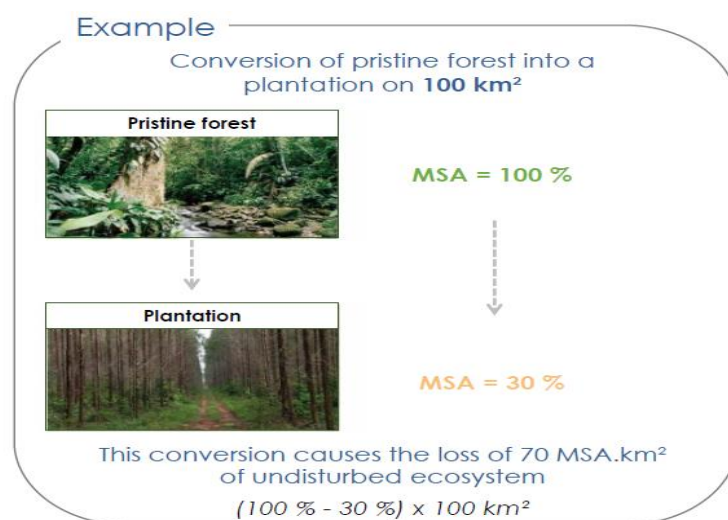
Le GBS utilise le cadre complet des Scopes pour prendre en compte les impacts tout au long de la chaîne de valeur et **comptabilise séparément les impacts statiques (permanents) et dynamiques (supplémentaires ou anthropiques)**.

Les différentes pressions retenues sur respectivement le terrestre et l'eau sont :

- « Dynamiques » soit le changement d'affectation des sols comme principale source de pression sur les écosystèmes terrestres et l'exploitation des ressources comme l'eau consommée (mines, pétrole et surtout agriculture) ;
- « Statiques » soit le réchauffement climatique et les différents types de pollution. A noter que le milieu marin et les espèces envahissantes ne seront pas couverts par l'outil.

Ainsi, 4 compartiments d'impacts sont agrégés en un seul score dans MSAppb* (principes : expression des impacts statiques en équivalents dynamiques et rétablissement de l'écosystème estimé à 50 ans en moyenne. En un an, les impacts statiques peuvent être considérés comme une occasion manquée de rétablissement de la biodiversité estimée à un cinquième de l'impact statique).

L'outil GBS utilise la **métrique MSA qui évalue l'intégrité écologique des écosystèmes sur une échelle de 0 % à 100 %**, soit la somme des impacts terrestre et aquatique + somme des impacts statiques (coût d'opportunité) et somme impacts dynamiques (impact 100 %).



Source : Carbon 4 Finance

Les applications envisagées vont permettre dans un premier temps le calcul de l'empreinte d'un portefeuille d'actifs financiers au travers de l'empreinte biodiversité des entreprises détenues dans leur globalité, y compris l'empreinte le long de la chaîne de valeur. **Ce travail contribuera à la recherche et sélection des entreprises les plus respectueuses de la biodiversité.**

2-Cependant la difficulté d'avoir une analyse au niveau du *stock picking* et de pouvoir fixer des objectifs résulte à date **d'une forte volatilité dans les mesures. Crédit Mutuel Asset**

Management inscrit donc également un effort de pédagogie et de transparence sur les méthodologies de mesure d'empreinte retenues au travers de son engagement actionnarial avec les entreprises (restrictions sur les secteurs des pesticides, OGM, déforestation..., changement du choix d'approvisionnement en matériaux, de pratiques de production, de l'éco conception, de l'utilisation des sols selon les températures, des aménagements...).

2/Mesure du résultat d'alignement sur les objectifs de biodiversité

Comme vu ci-dessus, la mesure de l'empreinte biodiversité devrait être mise en place courant 2022. Elle concernera les OPC de plus de 500 M€ dans un premier temps et s'étendra aux autres ensuite.

Les outils d'analyse sont toujours en développement.

Encore peu communiquées par les émetteurs, les données sont estimées par modélisation à partir de moyennes de secteur.

C. Informations sur les démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques physiques, de transition et de controverses, notamment celles liées au changement climatique et à la biodiversité (8° du décret d'application de la Loi Climat)

1/ La politique de gestion des risques de durabilité

Le cadre de la gestion des risques est revu globalement annuellement mais évolue au fur et à mesure des avancées des chantiers de mise en place des indicateurs climatiques et de biodiversité au sein de Crédit Mutuel Asset Management.

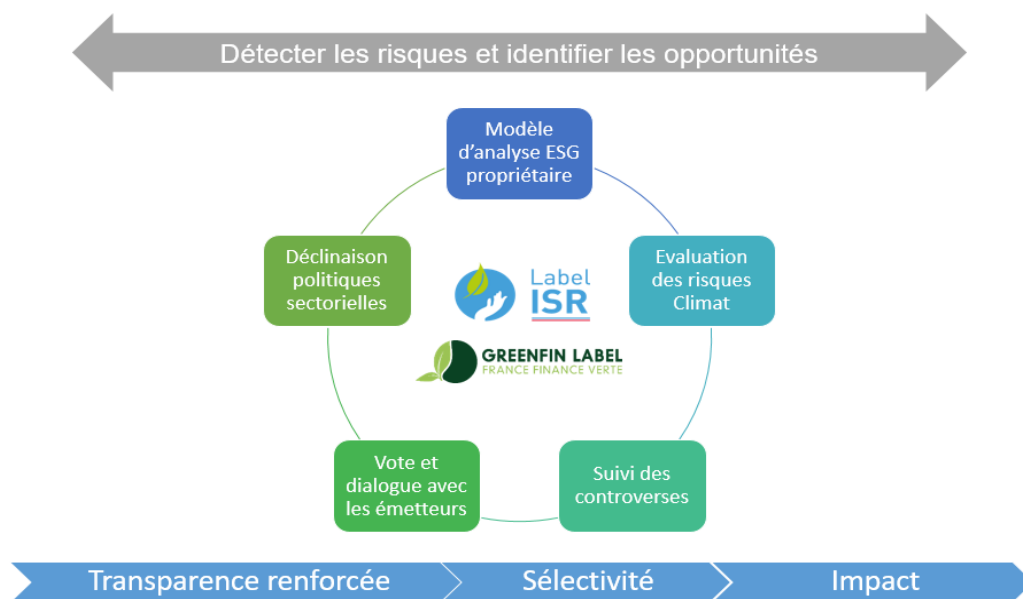
■ Dispositif général de contrôle et de maîtrise des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

- Le dispositif de gestion des risques du Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'articule autour de trois lignes de défense : la ligne opérationnelle, celle regroupant les fonctions relatives à la gestion des Risques et celle de l'audit interne.
- L'organisation du dispositif de contrôle du groupe est conforme aux obligations réglementaires avec les trois fonctions requises : le contrôle permanent et la conformité repris au sein de la Direction des Risques et le contrôle périodique.

■ Le dispositif de contrôle s'organise en plusieurs niveaux de contrôle :

- des contrôles de 1er niveau, opérationnels ou hiérarchiques : une surveillance permanente et opérationnelle est effectuée par les collaborateurs des différentes entités du Crédit Mutuel Alliance Fédérale,
- des contrôles de 2nd niveau : réalisés par les contrôleurs internes dédiés à cette fonction au sein de chaque structure ; à ce niveau est également assurée la supervision des contrôles opérationnels ou hiérarchiques.
- Le 3ème niveau est assuré par l'Inspection Générale du Groupe (Délégation de cette fonction pour Crédit Mutuel Asset Management).

Au sein de Crédit Mutuel Asset Management, le dispositif d'intégration ESG s'articule autour de 5 volets permettant l'intégration du risque de durabilité :



La cartographie des risques de Crédit Mutuel Asset Management intègre ces piliers afin d'identifier les axes d'atténuation des risques ESG.

Des contrôles identifiés et adaptés à ces axes d'atténuation viennent compléter le plan de contrôle existant. Ceux-ci se déclinent de la manière suivante :

- Les travaux de contrôle de 1er et 2nd niveau sont déposés sur le portail de contrôle interne (CINTMT) outil de restitution des contrôles mis en place par Crédit Mutuel Alliance Fédérale.
- Une supervision des contrôles de premier niveau est réalisée par le contrôle permanent de Crédit Mutuel Asset Management (obligation de superviser à minima 25 % des tâches C1N à fréquence mensuelle).
- Une supervision des contrôles de second niveau est réalisée par les lignes fonctionnelles « contrôle permanent » et « conformité » groupe.

Les plans d'action permettant de réduire l'exposition aux principaux risques sont dépendants de la complétude et de l'application de ce plan de contrôle sur les risques identifiés ainsi que de la comitologie liée.

2/ Impact financier des risques de durabilité

La composition globale des portefeuilles contribue autant à la performance des fonds que le choix initial des titres. Les critères ESG constituent un élément d'appréciation du risque extra financier porté par l'entreprise. Au niveau de la construction du portefeuille, ils influencent l'exposition maximum possible suivant le degré d'agressivité retenu par le gérant. Les éléments de notation ESG et de controverse peuvent cependant sortir de la décision du gérant en dessous de seuils identifiés et contraignants. Les titres de classification 1 sont limités à maximum 10 % du portefeuille dans sa globalité. Nous transparensons à minima une fois par an les fonds de gestion active afin de ne pas dépasser le seuil de 5 % de l'actif net du fonds dans

des positions interdites par les politiques sectorielles et controverses rouges. Les nouveaux fonds éligibles sont systématiquement transparisés afin d'éviter qu'ils comportent des controverses rouges et des titres présents dans les listes d'exclusions Charbon et Défense.

Méthode de sélection des OPC :

L'équipe de gestion analyse qualitativement et quantitativement les processus d'investissement des OPC présélectionnés. A l'issue de cette analyse, seuls les OPC ayant obtenu une notation minimale de 7 sur 10 sont retenus. Sur la base d'entretiens et questionnaires (politique RSE de la société, exclusions sectorielles de l'OPC, controverses, empreinte carbone, ...) réalisés avec les gérants des OPC présélectionnés, la gestion effectue une analyse responsable des OPC restant pour s'assurer de leur engagement responsable. Un bonus/malus ESG est attribué (sur une échelle de -3 à +2). Les OPC sélectionnés devront avoir une appréciation à minima positive (0 à 2).

Méthode de sélection des titres vifs :

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'équipe de gestion pourra également sélectionner de manière accessoire (<10 % de l'actifs net) des titres vifs relevant de l'univers d'investissement de l'OPCVM.

La méthode de sélection des titres vifs vise à retenir des entreprises ayant un fort impact social et environnemental.

La méthode propriétaire qui s'applique pour 90 % minimum des titres vifs sélectionnés, est composée d'une analyse propriétaire ESG.

Elle s'appuie sur 5 piliers (social, environnemental, économique et sociétal, gouvernance d'entreprise, engagement de l'entreprise pour une démarche socialement responsable) permet alors de classer l'ensemble des entreprises de l'univers des indices de références en 5 groupes en fonction de la contribution plus ou moins élevée aux facteurs ESG (catégorie 1= pas impliqué ; catégorie 5= fortement impliqué).

Les titres ayant obtenu une classification de 1 ne pourront être présélectionnés.

La performance finale des portefeuilles est donc directement liée à la perception du risque ESG intrinsèque à chaque société sélectionnée.

Cependant, Crédit Mutuel Asset Management ne dispose pas à ce jour d'outil permettant de quantifier précisément les impacts « financiers » des risques ESG c'est-à-dire sur les cours des titres détenus.

Mais l'objectif est de contractualiser avec un prestataire externe dès qu'une offre pertinente et fiable sera disponible.